

République Française  
Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Haguenau  
**COMMUNE DE HERRLISHEIM**

## Liste des délibérations

Examinées lors de la séance du conseil municipal du jeudi 28 novembre 2024

Date de publication : 2 décembre 2024

n° délibération	Objet de la délibération	vote de l'assemblée
Procès-verbal du 29/09/2024	Adoption du procès-verbal de la séance précédente	Adoptée à l'unanimité
2024-058ENV88	Préservation des ressources en eau	Adoptée à l'unanimité
2024-059CP13	Document unique – adhésion au groupement de commande du CDG 67	Adoptée à l'unanimité
2024-060IVP57	Approbation des statuts modifiés de la communauté de communes du Pays Rhénan	Adoptée à l'unanimité
2024-061IVP57	Rapport d'activités 2023 de la communauté de communes du Pays Rhénan	Pas de vote : le conseil prend acte
2024-062IVP57	Rapport annuel 2023 de la RIEOM	Pas de vote : le conseil prend acte
2024-063IVP57	Rapport annuel 2023 de la SMITOM	Pas de vote : le conseil prend acte
2024-064IVP57	Rapport d'activités 2023 de l'office de tourisme du Pays Rhénan	Pas de vote : le conseil prend acte
2024-065FP71	Engagement des dépenses d'investissement en 2025	Adoptée à l'unanimité
2024-066FP71	Instauration du compte financier unique	Adoptée à l'unanimité
2024-067AME83	Travaux d'éclairage public –programme de rénovation 2025	Adoptée à l'unanimité
2024-068CLT89	80è anniversaire de la Libération – demande de subvention	Adoptée à l'unanimité
2024-069CLT89	Bibliothèque : convention de partenariat avec la collectivité européenne d'Alsace	Adoptée à l'unanimité
2024-070FP41	Transformation d'un poste permanent de technicien territorial en un poste de technicien territorial principal de 2ème classe	Adoptée à l'unanimité
2024-071FP41	Modification du tableau des emplois permanents	Adoptée à l'unanimité

La réforme des règles de publicité impose qu'à compter du 01.07.2022 la publicité des actes sous forme électronique doit obligatoirement se faire sur le site de la commune, conformément à l'article L.2121-25 du CGCT. « Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe ».